

**LANCEMENT DU BUDGET DE L'ETAT ET DES
AUTRES ENTITÉS PUBLIQUES
AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**



Mardi, le 13 janvier 2026

PRÉSENTATION DU BUDGET ET DES PRINCIPALES INNOVATIONS DE LA CIRCULAIRE D'EXÉCUTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2026



Mardi, le 13 janvier 2026

INTRODUCTION

- I PRESENTATION DU BUDGET 2026
- II PRINCIPALES INNOVATIONS DE LA LOI DE FINANCES ET DE LA CIRCULAIRE 2026

CONCLUSION



INTRODUCTION

17 DÉCEMBRE 2025

La date de la promulgation de la Loi de Finances pour l'exercice 2026 par le Président de la République

8816,4M

EXERCICE 2026

Le montant du budget de l'Etat en recettes et en dépenses évalué à **8 816,4 milliards**, soit une augmentation de 1 080,5 milliards de FCFA (+14%) par rapport à la loi de finances rectificative de 2025.

31 DÉCEMBRE 2025

Date de la signature par le Ministre des Finances, de la circulaire portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2026 et ses annexes.

C'est un outil de régulation, qui prend en compte les politiques budgétaires ayant concouru à l'élaboration du budget 2026. Il retrace l'ensemble des mesures et procédures nécessaires pour une exécution efficace et harmonieuse du budget.




PRESENTATION DU BUDGET 2026

- Ses objectifs*
- Ses priorités ;*
- Ses chiffres ;*
- Les Risques budgétaires.*



OBJECTIFS DU BUDGET 2026

Objectif de l'action publique en 2026:



le renforcement de la dynamique de croissance économique inclusive, à travers notamment, la transformation industrielle du tissu productif et l'amélioration des conditions de vie des populations

OBJECTIFS DU BUDGET 2026

Objectif global du budget 2026

- Consolidation de la situation des finances publiques, afin de maintenir le niveau d'endettement sur une trajectoire viable, en cohérence avec les critères de convergence de la Sous-Région CEMAC, tout en garantissant la mise en œuvre efficace des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement à l'horizon 2030 (SND30)



OBJECTIFS DU BUDGET 2026

Les orientations majeures du budget 2026: en matière de recettes

Au plan de la fiscalité

la mobilisation optimale des recettes internes non pétrolières, dans le respect de la soutenabilité de l'activité économique ; tout en évitant des distorsions économiques préjudiciables au développement et à la compétitivité des entreprises

En matière de recettes non fiscales

la normalisation, la sécurisation et le renforcement du suivi de la collecte desdites recettes, à travers notamment du renforcement du processus de digitalisation

OBJECTIFS DU BUDGET 2026

Les orientations majeures du budget 2026: en matière de dépenses

Rationalisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, avec un accent particulier sur la suppression des chapitres communs, et le recours aux dotations dédiées aux dépenses accidentelles et imprévisibles

- ✓ Pour les dépenses d'investissement, le recours aux dépenses exclusivement orientées vers la formation brute de capital fixe, afin de disposer à terme, du stock d'immobilisations nécessaires à la réalisation des objectifs prioritaires fixés par la SND30 ;
- ✓ pour les dépenses de fonctionnement, les mesures budgétaires demeurent axées sur la réduction du train de vie de l'État.

LES PRIORITÉS DU BUDGET 2026

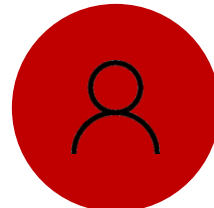
Au plan sécuritaire

le maintien de la veille sécuritaire tant au niveau des frontières qu'au niveau des agglomérations, ainsi que la poursuite du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration



Au plan social

- Décentralisation
- Santé
- Filets sociaux
- Approche HIMO
- Autonomisation de la femme
- Promotion de l'emploi
- Formation professionnelle
- Politique genre



Au plan économique

- Poursuite SND 30
- Offre énergétique
- Réhabilitation SONARA
- la mise en œuvre du P2I
- accélération du PIISAH
- Transformation locale du bois
- Lutte contre le changement climatique



PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Budget global

BUDGET TOTAL : 8 816,4 Mds

BUDGET GENERAL (BG)

8 683,9 Mds

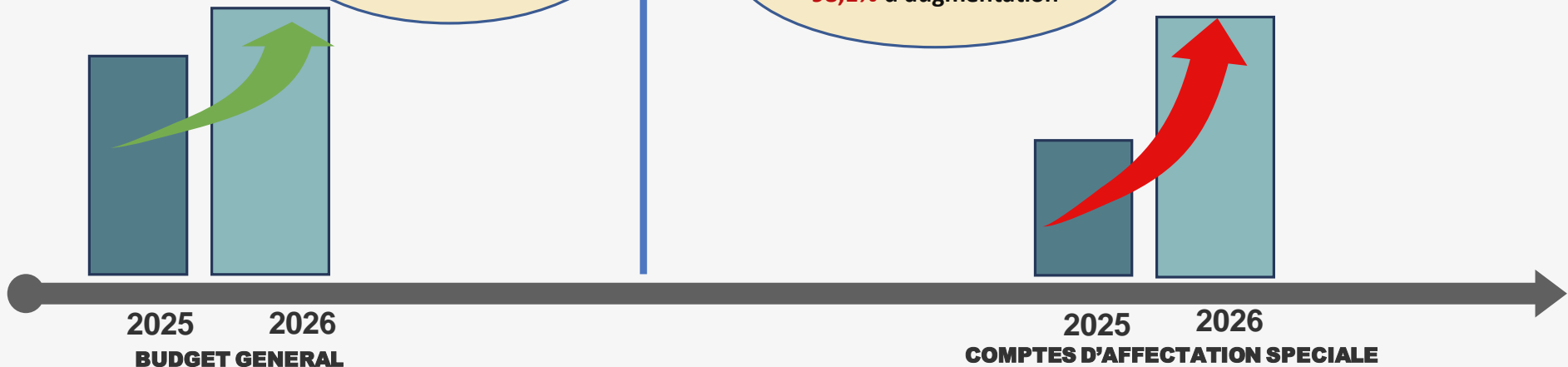
COMPTES D'AFFECTATION SPECIALE

132,5 Mds

Dotation générale de la décentralisation
1 109,6 Md

+1 014,9 milliards par rapport à 2025 soit **13,2%** d'augmentation

+65,6 milliards par rapport à 2025 soit **98,1%** d'augmentation



PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Le Budget général en détail

LES RECETTES

Dons 73,8

Recettes non fiscales 400,0

Recettes pétrolières et gazières 523,7

Recettes douanières 1 243,2

Emprunts 2 996,8

Recettes des impôts et taxes 3 446,2

LES DÉPENSES

532,5 Intérêt de la Dette

827,9 Transfert et subventions

1 192,7 Dépenses des biens et services

1 626,2 Dépenses de personnel

2 031,2 Dépenses d'investissement

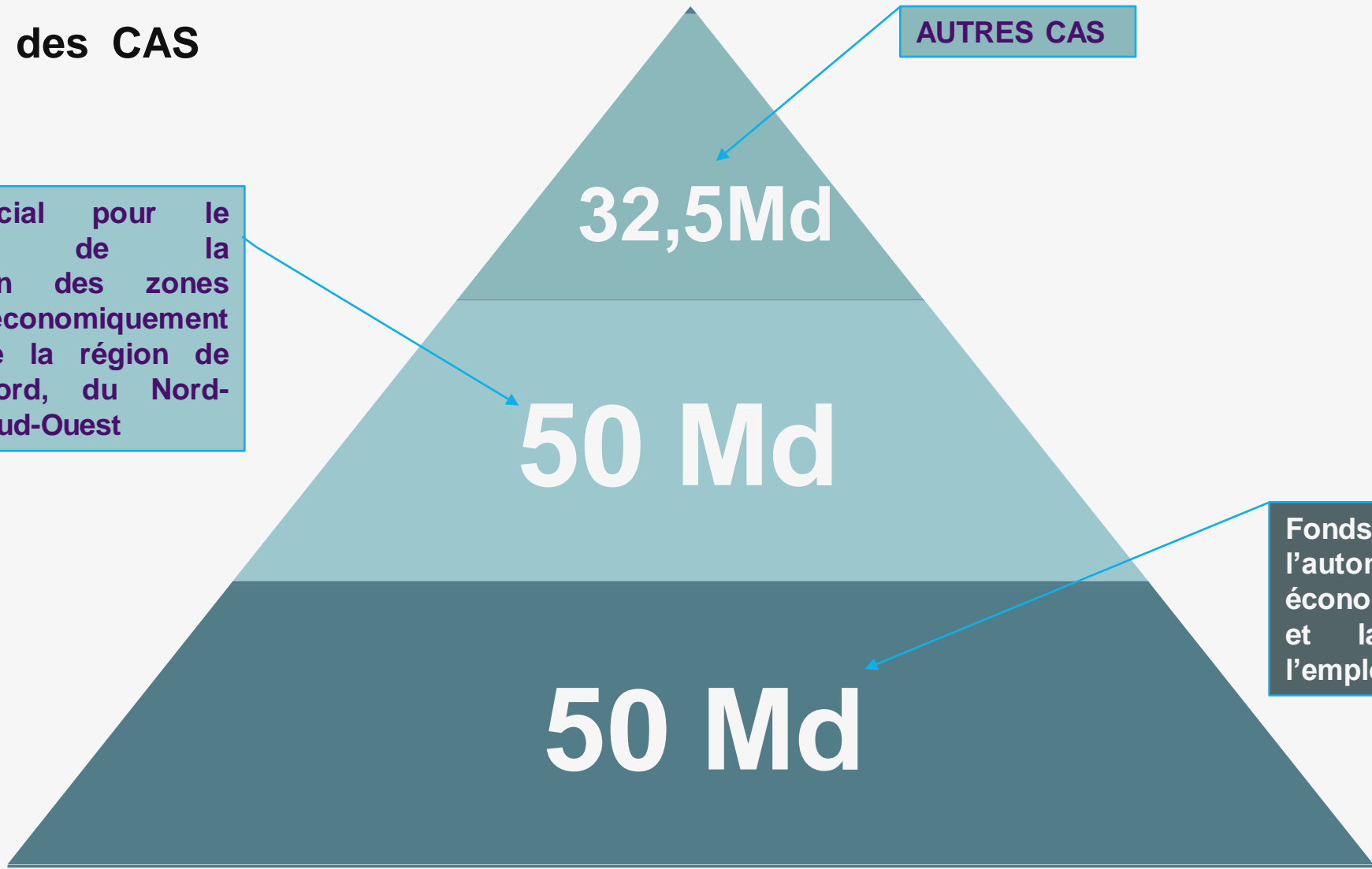
2473,4 dépenses de la dette

PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Le Budget des CAS

Fonds Spécial pour le financement de la reconstruction des zones reconnues économiquement sinistrées de la région de l'Extrême Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest

AUTRES CAS



Fonds spécial pour l'autonomisation économique des femmes et la promotion de l'emploi jeune



PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Budget région de l'Adamaoua

Fonctionnement	6, 194 Mds
Investissement	13, 347 Mds

Total
19, 541
MD

6 675
AUTORISATIONS DE
DÉPENSES



PRÉSENTATION DU BUDGET 2026

Budget départemental dans l'Adamaoua

DÉPARTEMENTS	BF	BIP	TOTAL	NBRE AUTODEP
SERVICES RÉGIONAUX	2, 876 884	3, 611 284	3, 614 160	1 819
DJEREM	0,523 374	0,621 262	0,621 785	732
FARO ET DEO	0,532 901	1, 852 829	1,853 361	866
MAYO BANYO	0,622 367	1 ,364 150	1, 364 772	893
MBERE	0,698 513	2 ,075 120	2,075 818	1 026
VINA	0,939 999	3, 823 037	3,823 977	1 302

Unité en milliards



RISQUES BUDGÉTAIRES LIÉS A L'EXECUTION DU BUDGET 2026



Persistance de la crise russo-ukrainienne et des tensions au Moyen-Orient

baisse durable des cours mondiaux des matières premières exportées par le Cameroun en particulier, le pétrole brut ;



aggravation de la crise sécuritaire dans les régions du Nord-ouest, Sud-ouest et Extrême-Nord ;

forte dégradation des conditions climatiques dans les bassins de production



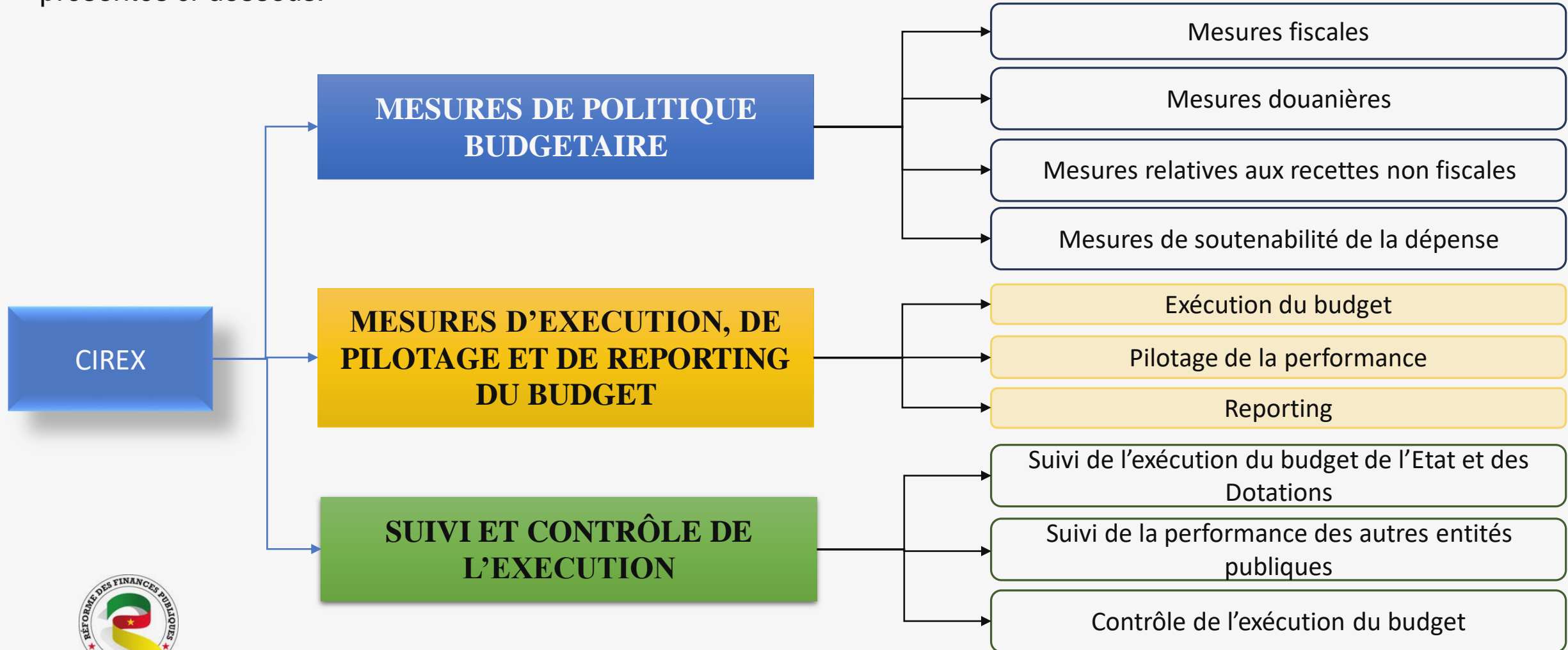
Défaut de sincérité et de soutenabilité des budgets des autres entités publiques

Non recouvrement optimal des recettes des CTD ;



INNOVATIONS SUR LA FORME

La circulaire 2026, accompagnée de ses annexes, est désormais structurée autour de trois grands points tels que présentés ci-dessous.



INNOVATIONS

1

Application intégrale du décret de 2019 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat

2

Gestion des autorisations budgétaires dans le cadre des dotations

3

Mesures de promotion des jeunes et des femmes

4

Clarification des modalités de gestion des frais de justice, conformément à l'instruction interministérielle du 06 octobre 2023

5

Clarification sur le cautionnement

6

Clarification des modalités de prise en charge financière des agents publics en détachement

7

Authentification du Certificat de Non Exclusion

8

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par déblocages de fonds

9

Modalités d'acquisition des produits pharmaceutiques et du matériel biomédical

10

Optimisation du recouvrement et de la comptabilisation des recettes non fiscales

11

Sécurisation des ressources dédiées aux dépenses sensibles genre

INNOVATIONS

1 Application intégrale du décret de 2019 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat

Gestion des autorisations budgétaires dans le cadre des dotations

Mesures de promotion des jeunes et des femmes

Définition d'une modalité de gestion des dépenses pour lesquelles des décisions de justice sont restées infructueuses

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par déblocages de fonds:

Modalités d'acquisition des produits pharmaceutiques et du matériel biomédical

- ❖ Implémentation des classifications administrative et fonctionnelle
- ❖ Changement des chapitres en sections ou dotations



INNOVATIONS

2

Gestion des autorisations budgétaires dans le cadre des dotations

Optimisation du recouvrement et de la comptabilisation des recettes non fiscales

Mesures de promotion des jeunes et des femmes

Définition d'une modalité de gestion des dépenses pour lesquelles des décisions de justice sont restées infructueuses

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par débloquages de fonds:

Modalités d'acquisition des produits pharmaceutiques et du matériel biomédical

- ❖ Suppression des chapitres communs, pour donner place aux dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles, au profit des administrations
- ❖ Mise en place de quatre types de dotations : dotations aux institutions constitutionnelles - dotations pour dépenses accidentelles et imprévisibles - dotation destinée à couvrir les cas de défaut de remboursement, garanties et demandes de garantie - dotations spéciales (dettes publiques - pensions et autres prestations sociales).
- ❖ Les institutions constitutionnelles ne sont désormais plus soumises à la définition d'un cadre de performance en lien avec le budget.



INNOVATIONS

Application intégrale du décret de 2019 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat

3

Mesures de promotion des jeunes et des femmes

Gestion des autorisations budgétaires dans le cadre des dotations

Définition d'une modalité de gestion des dépenses pour lesquelles des décisions de justice sont restées infructueuses

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par déblocages de fonds:

Modalités d'acquisition des produits pharmaceutiques et du matériel biomédical

❖ Création d'un Fonds Spécial, pour le soutien à l'autonomisation économique des femmes et à la promotion de l'emploi jeune d'un montant de 50 milliards.

INNOVATIONS

Application intégrale du décret de 2019 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat

Implémentation du décret de 2025 sur les modalités de gestion des autorisations budgétaires dans les programmes et les dotations

Clarification sur le cautionnement

4

Clarification des modalités de gestion des frais de justice, conformément à instruction interministérielle du 06 octobre 2023

Clarification sur le cautionnement

Modalités d'acquisition des produits pharmaceutiques et du matériel biomédical



- ❖ Les frais de justices sont constitués de frais de justice urgents et de frais de justice non urgents ou émoluments, et font l'objet d'une autorisation de dépenses plafonnée, ne pouvant être dépassée durant la période d'exécution du budget.
- ❖ L'ensemble des frais de justice liés à la Chancellerie, au Tribunal Criminel Spécial, aux Tribunaux Militaires, aux Tribunaux Administratifs, ainsi qu'aux Chambres Spécialisées, inscrits dans les budgets des ministères en charge de la justice et de la défense, font l'objet d'une répartition par les chefs desdits départements ministériels. Les crédits y relatifs sont engagés par l'Ordonnateur principal ou les chefs des Tribunaux militaires, selon le cas.
- ❖ Les Présidents des Cours d'Appel et des Tribunaux de Première et de Grande Instance sont, chacun en ce qui le concerne, ordonnateur secondaire des crédits alloués au titre des frais de justice dans le cadre des états d'émoluments élaborés par les Greffiers en chef dans la limite des quotas trimestriels. Les décisions de déblocage de fonds y relatives sont signées par lesdits ordonnateurs secondaires.
- ❖ les frais de justice, les émoluments et autres frais liés à la justice sont gérés, conformément à la réglementation en vigueur.

INNOVATIONS

Application intégrale du décret de 2019 portant Nomenclature budgétaire de l'Etat

Implémentation du décret de 2025 sur les modalités de gestion des autorisations budgétaires dans les programmes et les dotations

Clarification des modalités de gestion des frais de justice, conformément à instruction interministérielle du 06 octobre 2023

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par déblocages de fonds:

5

Clarification sur le cautionnement

Implémentation du décret de 2025 sur les modalités de gestion des autorisations budgétaires dans les programmes et les dotations



- ❖ L'absence du récépissé de l'organisme chargé des dépôts et consignations, attestant du dépôt dans son compte des sommes requises au titre du cautionnement, entraîne le rejet du cautionnement
- ❖ le récépissé et la copie de la caution de soumission, délivrés par la CDEC, sont jointes dans l'offre du soumissionnaire, tandis que leurs originaux sont remis à la Commission de passation des marchés compétente, lors de la séance d'ouverture des offres.
- ❖ l'authenticité des récépissés de consignation présentés par les soumissionnaires ou les cocontractants peut être vérifiée à l'adresse suivante : validation.cautionnement@cdec.cm.

INNOVATIONS

Optimisation du recouvrement et de la comptabilisation des recettes non fiscales

Mesures de promotion des jeunes et des femmes

Clarification des modalités de prise en charge financière des agents publics en détachement

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par déblocages de fonds:

Modalités d'acquisition des produits pharmaceutiques et du matériel biomédical

6

Optimisation du recouvrement et de la comptabilisation des recettes non fiscales



- ❖ Transmission mensuelle et systématique des fiches de synthèse des émissions et de recouvrement des recettes non fiscales au contrôleur financier compétent par l'ordonnateur délégué, en vue de leur transmission à la Direction Générale du Budget.
- ❖ Utilisation des quotes-parts sur le produit de la collecte des recettes non fiscales par les administrations bénéficiaires, conformément aux textes qui les instituent.

INNOVATIONS

7

Sécurisation des ressources dédiées aux dépenses sensibles genre

Mesures de promotion des jeunes et des femmes

Clarification des modalités de prise en charge financière des agents publics en détachement

Définition d'une modalité de gestion des dépenses pour lesquelles des décisions de justice sont restées infructueuses

Optimisation du recouvrement et de la comptabilisation des recettes non fiscales

Modalités d'acquisition des produits pharmaceutiques et du matériel biomédical

- ❖ Les crédits budgétaires alloués aux dépenses marquées comme sensibles au genre ne peuvent pas faire l'objet de virement pour l'exécution d'autres types de dépenses

INNOVATIONS

Optimisation du recouvrement et de la comptabilisation des recettes non fiscales

8

Clarification des modalités de prise en charge financière des agents publics en détachement

Clarification des modalités de prise en charge financière des agents publics en détachement

Définition d'une modalité de gestion des dépenses pour lesquelles des décisions de justice sont restées infructueuses

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par débloques de fonds:

Mesures de promotion des jeunes et des femmes

- ❖ Prise en charge financière des agents en détachement ou mis à disposition à la date de leur prise de service dans les structures d'accueil avec retenue des salaires payés par l'État depuis cette date jusqu'à leur suspension de solde.



INNOVATIONS

Clarification des modalités de prise en charge financière des agents publics en détachement

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par débloquages de fonds:

9

Authentification du CNE

Clarification sur le cautionnement

Sécurisation des ressources dédiées aux dépenses sensibles genre

Autres mesures

- ❖ La vérification de l'authenticité du Certificat de Non Exclusion peut se faire au moyen du QR code via l'application Mobile PRIDESOFT ou à partir du numéro du CNE via le site web de l'ARMP : www.armp.cm.



INNOVATIONS

Implémentation des l'inscription d'office

Clarification sur le cautionnement

Sécurisation des ressources dédiées aux dépenses sensibles genre

10

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par déblocages de fonds:

Sécurisation des ressources dédiées aux dépenses sensibles genre

Autres mesures

❖ Lors de la désignation d'un Billeteur, l'ordonnateur s'assure que ce dernier a produit et transmis, le cas échéant, les comptes d'emplois de l'exercice précédent.

❖ Dans le cadre des déblocages de fonds, sont passibles de droit d'enregistrement au taux en vigueur, toutes prestations donnant lieu à une dépense égale ou supérieur à 500 000 FCFA.



INNOVATIONS

Implémentation des l'inscription d'office

Clarification des modalités d'exécution des dépenses par déblocages de fonds:

Sécurisation des ressources dédiées aux dépenses sensibles genre

Autres mesures

Sécurisation des ressources dédiées aux dépenses sensibles genre

11

Modalités d'acquisition des produits pharmaceutiques et du matériel biomédical

- ❖ Les prestations relatives aux produits pharmaceutiques et au matériel biomédical sont subordonnées à un agrément et un certificat de bonnes pratiques de distribution délivrés **exclusivement** par le Ministre chargé de la santé publique.



CLÉS POUR LA BONNE EXECUTION DU BUDGET 2026



Respect du calendrier budgétaire ;



Respect des délais d'exécution des projets



Limitation du recours aux procédures dérogatoires;



Maîtrise des procédures d'exécution des dépenses.

CONCLUSION

Le budget 2026 est exécutoire et sa mise en œuvre interviendra dans un contexte difficile.

La circulaire d'exécution du budget ainsi que son annexe dont les principaux éléments viennent de vous être présentés doivent ainsi faire l'objet d'une bonne appropriation par l'ensemble des acteurs.

C'est à cette seule condition que le budget de l'Etat et ceux des autres entités publiques pourront permettre de relever les nombreux défis qui leur sont attachés.

